Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260923-D070_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 15 SEPTEMBRE 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie, M. HEUZE Jocelyn.

ABSENTS :
M. CARNET Eric ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
Mme ROY Lauriane ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. FLEURY Christian ;
Mme MARRE Claire ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan ;
M. ROBERT Marcel ayant donné procuration à M. NOËL Olivier.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HEUZE Jocelyn.

DELIBERATION N° 070-2026
7.2

FINANCES - TAXATION

INSTITUTION D'UNE TAXE SUR LES DECHETS RECEPTIONNES DANS UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapporteur : Madame Béatrice COSSON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2331-3 et 2333-92 ;

Vu le Code des Impositions sur les Biens et Services, notamment ses articles L. 433-59, -73, -85 et 433-91 et -105 ;

Vu l'autorisation préfectorale d'exploitation de l'installation de stockage et traitement de déchets du Syndicat Mixte de Valorisation des Déchets des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB) située sur le territoire communal (Les Landes Basses) ;

Vu la proposition formulée par la commission municipale « Finances / Marchés Publics / Relation avec les entreprises » réunie le 30 mai 2026 ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260923-D070_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que toute commune peut, par délibération du conseil municipal, établir une taxe sur les déchets réceptionnés et incinérés dans une installation de stockage et traitement des déchets ménagers et assimilés, soumise à la taxe générale sur les activités polluantes, installée sur son territoire et non exclusivement utilisée pour les déchets produits par l'exploitant ;

Considérant l'intérêt pour la commune de percevoir cette taxe destinée à compenser les nuisances liées à l'accueil de cette installation sur son territoire ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

DÉCIDE

Article 1 : **Il est institué une taxe sur les déchets réceptionnés dans l'installation de stockage de déchets ménagers et assimilés située sur le territoire de la commune de TADEN propriété du Syndicat Mixte de Valorisation des Déchets des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB).**

Article 2 : **Le tarif de la taxe est fixé au taux de 1,60 € par tonne de déchets (HT) entrant dans l'installation à compter du 1er janvier 2027.**

Article 3 : **La taxe est due par le propriétaire de l'installation au 1er janvier de l'année d'imposition.**

Article 4 : **La taxe est établie et recouvrée par les soins de l'administration communale sur la base d'une déclaration annuelle souscrite par le redevable.**

Article 5 : **Le redevable liquide et acquitte la taxe due au titre d'une année civile sur une déclaration annuelle transmise à la commune au plus tard le 10 avril de l'année qui suit celle au cours de laquelle le fait générateur est intervenu, accompagnée du paiement de la taxe due.**

Article 6 : **Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur.**

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 25 septembre 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN (Côtes-d'Armor) 22400